



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 8 de l'ordre du jour
Débat général

**Lettre datée du 25 septembre 2013, adressée
au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration écrite de la délégation du Royaume-Uni par laquelle celle-ci exerce son droit de réponse aux propos tenus par la Présidente de la République argentine, Cristina Fernández de Kirchner, devant l'Assemblée générale le 24 septembre 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mark Lyall Grant



**Annexe à la lettre datée du 25 septembre 2013
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la délégation du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
exerçant son droit de réponse aux propos tenus
par la Présidente de la République argentine
lors du débat général, le 24 septembre 2013**

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. Notre position à cet égard repose sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, énoncé à l'Article 1.2 de la Charte des Nations Unies et à l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Royaume-Uni affirme qu'il appartient à la population des îles Falkland de décider de son avenir, dans le respect des obligations découlant de la Charte.

En mars 2013, le Gouvernement des îles Falkland a tenu un référendum pour recueillir l'avis de la population. Une écrasante majorité des votants (99,8 %) s'est prononcée en faveur du maintien du statut de territoire d'outre-mer du Royaume-Uni. Les représentants démocratiquement élus des îles Falkland ont communiqué les résultats du référendum au Comité spécial de la décolonisation en juin et lui ont demandé de veiller au respect du principe de l'autodétermination. Ils ont rappelé une nouvelle fois les faits historiques, à savoir que les îles Falkland n'étaient pas peuplées par des autochtones et qu'aucune population civile n'en avait été chassée avant l'installation de leurs ancêtres sur ces îles, et rappelé qu'ils étaient les habitants légitimes des îles et qu'ils avaient droit à ce que leur volonté soit respectée.

Nous regrettons que le Ministre des relations extérieures, M. Timmerman, n'ait pas accepté de rencontrer le Ministre des affaires étrangères et les représentants du Gouvernement des îles Falkland pour examiner des questions d'intérêt mutuel lors de son séjour à Londres en février dernier. Les Gouvernements du Royaume-Uni et des îles Falkland ont indiqué clairement qu'ils restaient disposés à coopérer avec la République argentine sur des questions d'intérêt mutuel concernant l'Atlantique Sud. Toutefois, l'Argentine continue de laisser passer ces occasions et a pris plusieurs mesures néfastes pour la région. Elle a ainsi adopté une loi qui vise à limiter les transports maritimes à destination des îles et qui pénalise les sociétés souhaitant y mener une activité ou établir des relations commerciales avec elles. Le Gouvernement britannique est vivement préoccupé par les perturbations qu'ont subies en Argentine les navires à destination des îles Falkland lors de la saison des croisières 2012/13, qui semblaient constituer une tentative visant à compromettre les moyens de subsistance de la population des îles Falkland et d'empêcher la poursuite des activités commerciales légitimes dans la région. Le Royaume-Uni espère que la République argentine fera le nécessaire pour éviter que cette situation se reproduise.

Les allégations de la République argentine, qui affirme que le Royaume-Uni militarise l'Atlantique Sud, sont entièrement dénuées de fondement. Le Royaume-Uni a mis en place un dispositif militaire défensif dans la région après que l'Argentine a envahi et occupé illégalement les îles Falkland en 1982 et ignoré une résolution contraignante du Conseil de sécurité lui demandant de se retirer des îles. Depuis, les effectifs militaires présents sur les îles ont été réduits au minimum nécessaire pour assurer la défense des îles.

Le Royaume-Uni a clairement exposé sa position en ce qui concerne les armes nucléaires dans sa lettre du 22 octobre 2012 (A/67/544). Il rappelle qu'il a ratifié les protocoles afférents au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) en 1969, et qu'il respecte scrupuleusement les obligations qui en découlent. Eu égard à sa force de dissuasion nucléaire, le Royaume-Uni a une position parfaitement claire : il n'emploiera pas d'armes nucléaires contre des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui n'en sont pas dotés ni ne menacera de le faire, conformément aux dispositions dudit traité.

Le Royaume-Uni reste fermement déterminé à défendre le droit de la population des îles Falkland de décider de son propre avenir politique, social et économique, et il engage la République argentine à respecter sa volonté.
